

Table de matières

1.	Nouveau modèle tarifaire.....	2
2.	Clearing.....	3
3.	Gestion des risques	3
4.	Rapports	5
5.	Rabais	5

1. Nouveau modèle tarifaire

À partir du 1^{er} janvier 2009, les frais de gestion des risques et de transactions de clearing actuellement débités seront remplacés par le nouveau modèle tarifaire linéaire décrit ci-dessous. Les volumes résultant de différentes relations commerciales sont regroupés auprès de SIX x-clear, pour autant qu'ils appartiennent à la même personne morale et/ou société holding.

Désignation	Taux en CHF à partir du 01.01.2009	TVA	Code
Transactions de clearing de SIX x-clear	En fonction de la notation et du volume mensuel selon le tableau ci-dessous	0.00%	10'120

Prix par transaction de compensation en CHF										
Notation /Volume	Volume mensuel plus grand que									
	0	25'000	50'000	100'000	200'000	400'000	800'000	1'600'000	3'200'000	5'000'000
AAA	0.185	0.160	0.142	0.117	0.099	0.086	0.062	0.049	0.043	0.037
AA+	0.195	0.169	0.149	0.123	0.104	0.091	0.065	0.052	0.046	0.039
AA	0.205	0.178	0.157	0.130	0.109	0.096	0.068	0.055	0.048	0.041
AA-	0.216	0.187	0.166	0.137	0.115	0.101	0.072	0.058	0.050	0.043
A+	0.238	0.206	0.182	0.150	0.127	0.111	0.079	0.063	0.055	0.048
A	0.261	0.226	0.200	0.166	0.139	0.122	0.087	0.070	0.061	0.052
A-	0.288	0.249	0.220	0.182	0.153	0.134	0.096	0.077	0.067	0.058
BBB+	0.316	0.274	0.242	0.200	0.169	0.148	0.105	0.084	0.074	0.063
BBB	0.348	0.302	0.267	0.220	0.186	0.162	0.116	0.093	0.081	0.070
BBB-	0.383	0.332	0.293	0.242	0.204	0.179	0.128	0.102	0.089	0.077
BB+ / BB-	0.497	0.431	0.381	0.315	0.265	0.232	0.166	0.133	0.116	0.100
B+ / B-	0.647	0.560	0.496	0.410	0.345	0.302	0.216	0.172	0.151	0.129
CCC+ / CCC-	0.841	0.729	0.645	0.532	0.448	0.392	0.280	0.224	0.196	0.168
D	1.093	0.947	0.838	0.692	0.583	0.510	0.364	0.291	0.255	0.219

Dans la colonne de gauche du tableau ci-dessus, le participant trouvera sa notation et, en dessus, le volume des transactions de clearing. On trouve le prix applicable pour l'ensemble du volume des activités commerciales avec SIX x-clear dans la case définie par la colonne des notations et celle des volumes de transactions. Remarque: le volume actuel des transactions mensuelles doit être plus élevé que le niveau indiqué.

Exemple:

Un participant ayant une notation AA et un volume mensuel de 150'000 transactions paiera CHF 0.13 par transaction de clearing. Le même participant ayant un volume mensuel de 1'601'000 paiera CHF 0.055 par transaction de clearing.

Avec le nouveau modèle, les limites et les transactions de clearing actuelles, les frais de gestion des risques et le rabais deviendront obsolètes comme décrit ci-dessous.

2. Clearing

Avec le nouveau modèle tarifaire, les frais de clearing suivants ne seront plus débités à partir du 1^{er} janvier 2009, et les transactions de clearing seront remplacées par le nouveau modèle, comme indiqué au chapitre 1.0.

Désignation	Taux en CHF jusqu'au 31.12.2008	Taux en CHF à partir du 01.01.2009	TVA	Code
Limites de clearing	0.25	0.00	0.00%	10'100 - 10'103
Transactions de clearing	0.05	0.00	0.00%	10'110 - 10'113

Les frais d'adhésion à SIX x-clear (code 10'000) ainsi que les appels de marge (code 10'210) ne sont pas concernés par le nouveau modèle de prix et resteront donc valables.

3. Gestion des risques

Les frais de gestion des risques indiqués ci-dessous, qui dépendent de l'exposition et du degré de solvabilité calculés sur la base d'une estimation en temps réel, seront aussi supprimés et remplacés par le nouveau modèle, comme indiqué au chapitre 1.0.

Désignation	Notation	Taux en % jusqu'au 31.12.2008	Taux en % à partir du 01.01.2009	TVA	Code
Frais de gestion des risques de SIX x-clear	AAA	0.00030	0.00000	0.00%	10'500
	AA+				
	AA	0.00035			
	AA-				
	A+				
	A	0.00040			
	A-				
	BBB+	0.00075			
	BBB				
	BBB-	0.00100			
	BB+	0.00200			
	BB				
	BB-	0.00300			
	B+	0.00375			
	B				
	B-				
	CCC+	Déterminé au cas par cas			
CCC					
CCC-					
D					

4. Rapports

Avec l'introduction du nouveau modèle tarifaire, les rapports de frais suivants seront supprimés:

- RPFE030 – Report on Risk Prime Fee Charged
- RPFE110 – NCM-wise x-clear Fees

5. Rabais

Grâce à ce nouveau modèle, les frais de gestion des risques de SIX x-clear seront supprimés, et le volume d'un participant dans les différents marchés sera calculé comme volume des transactions. De cette façon, le participant bénéficie d'un rabais substantiel sur toutes ses activités de clearing avec SIX x-clear. Par conséquent, à partir du 1^{er} janvier 2009, le « rabais de loyauté » de 10% accordé actuellement sera supprimé avec le nouveau modèle de prix.